



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 23 juillet 2026, à 18 h 30, à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, sous la présidence de M. Sylvain Bouchard, maire.

Sont présents :

M. Sylvain Bouchard, maire
M^{me} Amélie Côté, conseillère
M^{me} Marie Levert, conseillère
M^{me} France Gendron, conseillère
M. Martin Gélinas, conseiller

Sont également présentes :

M^e Audrey-Maude Parisien, directrice générale par intérim et greffière
M^{me} Geneviève St-Onge, directrice du Service des ressources humaines

Sont absentes :

M^{me} Judith Bujold, conseillère
M^{me} Annik Latour, conseillère

282-07-26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Appuyé par: M^{me} la conseillère Amélie Côté
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis.

POINTS DE DÉCISION

283-07-26 EMBAUCHE - DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT le processus de dotation pour le poste de directeur général ;

CONSIDÉRANT QUE M. Sébastien Carignan-Cervera s'est démarqué dans le cadre du processus de dotation dudit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Appuyé par: M. le conseiller Martin Gélinas
Et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Sébastien Carignan-Cervera à titre de directeur général, selon les conditions prévues au contrat de travail.

D'AUTORISER le maire à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de travail de M. Sébastien Carignan-Cervera.

D'AUTORISER l'administration de la Ville à effectuer les démarches administratives nécessaires à l'entrée en fonction et à l'application du contrat de travail de M. Sébastien Carignan-Cervera.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**284-07-26 DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE GESTION
- PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a notamment pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ a été autorisée à mettre en œuvre le Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ);

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir les ménages à faibles revenus;

CONSIDÉRANT la contribution financière de la Ville au PSLQ par sa quote-part versée à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Appuyé par: M^{me} la conseillère Amélie Côté
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire et la greffière (ou leur remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de gestion au Programme de supplément au loyer Québec à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**285-07-26 DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE - TRANSACTION ET
QUITTANCE - LITIGE PÔLE STE-CATHERINE PHASE A S.E.C.**

M. le maire déclare avoir un intérêt dans le projet, en raison de la localisation de son domicile, et s'abstient en conséquence de participer aux délibérations et à la décision.

CONSIDÉRANT le litige opposant Pôle Ste-Catherine Phase A S.E.C et la Ville;

CONSIDÉRANT les négociations hors cour tenues;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue.

Il est proposé par : M^{me} la conseillère France Gendron
Appuyée par : M^{me} la conseillère Marie Levert
Et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter:

DE CONFIRMER les dispositions prévues au document « Transaction et quittance » en lien avec le dossier.

D'AUTORISER la greffière (ou son remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, le document « Transaction et quittance » en lien avec le dossier ou tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'AUTORISER la trésorière (ou son remplaçant au besoin) à effectuer tous les virements budgétaires et tous les paiements requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

---- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions du public a lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- Eric Marleau

- Anne Gadoury

La greffière adresse également une question reçue par courriel par Xavier Lavigne.

286-07-26 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M^{me} la conseillère Marie Levert
Appuyé par: M^{me} la conseillère Amélie Côté
Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée. Il est 18 h 40.

Sylvain Bouchard
Maire

Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière

Je soussignée, certifie par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 juillet 2026.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Annie Lo, directrice des Services administratifs et trésorière

EN ATTENTE D'APPROBATION